

AFFAIRE N° 31/7. - Acquisition par la voie de l'expropriation d'une parcelle de terrain de 74 m<sup>2</sup>, appartenant aux conjoints VLODY.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité est déjà propriétaire de trois parcelles de terrain, contigües au Petit Marché, qui permettraient son extension. Cependant, il serait souhaitable d'acquérir une 4<sup>ème</sup> parcelle de 74 m<sup>2</sup> de superficie, appartenant aux conjoints VLODY.

Or, il se trouve que l'insuffisance de renseignements concernant la succession VLODY, dont la plupart des ayants-droit se trouvent en Europe, nous oblige à recourir à la procédure d'expropriation.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à engager la procédure d'expropriation à l'encontre des conjoints VLODY pour ce qui concerne la parcelle de terrain cadastrée sous le n° 394 de la section AO de 74 m<sup>2</sup> de superficie.

La dépense correspondante, soit 1.000.000 Frs CFA, comprenant l'indemnité principale ainsi qu'une indemnité de déménagement et de réinstallation, sera prélevée sur l'emprunt que nous a consenti le C.A.M.C.L.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.